

# **E 5141**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 1<sup>er</sup> mars 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 1<sup>er</sup> mars 2010

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail:Nomination de M. Piotr SARNECKI, membre titulaire polonais, en remplacement de Mme Malgorzata RUSEWICZ, membre démissionnaire.

6558/10





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 février 2010 (23.02)  
(OR. en)**

**6558/10**

**SOC 119**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents / Conseil

---

n° doc. préc.: 6114/10 SOC 76

---

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail:  
Nomination de M. Piotr SARNECKI, membre titulaire polonais, en remplacement de Mme Malgorzata RUSEWICZ, membre démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Malgorzata RUSEWICZ, membre titulaire dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs (Pologne) du conseil de direction de la Fondation mentionnée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010:

M. Piotr SARNECKI  
Expert  
Département des affaires sociales, PKPP Lewiatan  
Ul. Flory 9/4.,  
PL-00591 WARSZAWA  
Tel.: + 48 22 5652094  
Fax : + 48 22 5652080  
*e-mail: psarnecki@pkpplewiatan.pl*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de décider de faire publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL  
portant remplacement d'un membre titulaire  
du conseil de direction de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

---

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<sup>1</sup>, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 19 novembre 2007<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010.
- (2) Un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs du conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Malgorzata RUSEWICZ.
- (3) L'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 282 du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

M. Piotr SARNECKI est nommé membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de Mme Malgorzata RUSEWICZ, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil

Le président

=====